

CREER VOTRE DOCUMENT UNIQUE

Objectifs

- Document obligatoire dès le 1^{er} salarié
- S'approprier les usages et les enjeux du document unique pour prévenir les risques professionnels
- Réaliser le DUER sur un logiciel dédié

Programme et compétences

- Le contexte réglementaire
- La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise
- L'impact des accidents de travail et des maladies professionnelles
- La sécurité
- La méthode d'évaluation des risques
- Le programme d'action de prévention
- Le suivi, la mise à jour, le management de la santé et de la sécurité au travail

Repartez avec votre document Unique

Contact et inscription : Laurie Tournayre
05 63 92 92 22 – formation@cm-montauban.fr

Prérequis

Aucun

Public

Chef d'entreprise artisanale, conjoint collaborateur, salarié, porteur de projet ou demandeur d'emploi.

Durée : 4 heures – 1 matinée

Dates et horaires : Consulter la page de la formation sur notre site internet

Lieu : CMA82 11 rue du Lycée 82000 Montauban

Tarif : 120 € net de taxes
(prise en charge possible)

Modalités pédagogiques

Formateur expert sécurité au travail
Apport théorique, mise en pratique.
Supports fournis en fin de formation.

Evaluation

Validation des acquis en amont et après par le formateur.
Enquête de satisfaction.
Attestation de suivi de formation

Modalités et délais d'accès

Inscription par tél., mail ou site internet.
Jusqu'à la veille de la formation.

Accessibilité

Conditions d'accès au public en situation de Handicap, contactez le référent Handicap au 05 63 09 09 58